

MAIRIE DE MALAFRETAZ

N°2024-18

Extrait du registre des délibérations
Séance du 08 avril 2024

L'an deux-mil-vingt-quatre le huit avril à vingt heures zéro minute, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil de la commune sous la présidence de Gary LEROUX, Maire.

Nombre de Membres en exercice : 15
Nombre de Membres présents : 15
Nombre de Membres Votants : 15
Date de la Convocation : 04 avril 2024

Présents : M. Gary LEROUX, M. Patrick VERNOUX, Mme Sandra PENIN, M. Jérôme CHAVANEL, M. Sylvain BELFIS, Mme Annick FALCAND, Mme Dominique MICHEL, M. Christophe TRIPOZ, M. Vincent GUICHARDAN, Mme Florence PIRAT, Mme Laurie PASCAL, Mme Sandra RUCH, M. Franck BOUVARD, Mme Nathalie AUPOIL-DANTHON et M. Bruno BOURY

Excusé :

Secrétaire de séance : Mme Florence PIRAT

**CONVENTION N°2024-059-VOI AGENCE DEPARTEMENTALE D'INGENIERIE –
MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR AMENAGEMENT DU
CIMETIERE DE PILLEBOIS**

L'agence départementale d'ingénierie de l'Ain propose une convention pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement du cimetière de Pillebois :

- o Etude de faisabilité voirie espace public

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE la convention 2024-059-VOI avec l'agence départementale d'ingénierie de l'Ain (ci-jointe) pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement du cimetière de Pillebois

AUTORISE le Maire à signer cette convention et toute pièce la concernant.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.
Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance
Florence Pirat



Le Maire,
Gary LEROUX



Délibération certifiée exécutoire
Reçue en Préfecture le 24/05/24
Publiée le 24/05/24



Accusé de réception en préfecture
001-210102299-20240408-2024040818-DE
Date de réception préfecture : 24/05/2024